



mençant pourtant à les voir défilier pour mieux leur infliger des peines de prison ferme et de lourdes amendes. « Dans certains cas, le trafic de civelles prend le pas sur celui des stupéfiants », requérait dernièrement un procureur bordelais. « Le risque est moins important alors que le trafic de rapporte autant. »

Et la rumeur enfin de se propager au petit monde de la pêche. Car si, dans la région, aucun professionnel n'a jusqu'alors été ramené dans les filets de la justice, ce fut déjà le cas pour quelques mareyeurs et pêcheurs de Loire-Atlantique. Un tabou aux yeux du patron des pêcheurs de Charente-Maritime. « C'est difficile à croire, nous sommes plus surveillés que des trafiquants de drogues », insiste-t-il (lire ci-dessous).

Près de Pau, le 31 janvier dernier, les douaniers ont intercepté un convoi transportant 897 kg de civelles braconnées.

PHOTO DOUANE FRANÇAISE

Afin de mieux lutter contre la contrebande, Philippe Micheau plaide au contraire pour un commerce au grand jour avec la Chine. Histoire, selon lui, de couper l'herbe sous les pieds des trafiquants.

(1) Moins de 12 cm.

SUD OUEST.fr

En images : la pibale, de la pêche à l'assiette

Les pêcheurs rêvent de Chine

Profitant de trois estuaires (Charente, Seudre et Gironde), les professionnels dûment assermentés sont encore nombreux à pratiquer cette pêche saisonnière en Charente-Maritime. « Pour nous, ce complément de revenu n'est pas un folklore », explique Philippe Micheau, le président du Comité départemental des pêches. Soumis comme ses collègues au strict quota de 130 kg par an, ce « pibalou » oléronais vient d'ailleurs de ramener son petit navire au port. « Saison déjà terminée, la ressource est là, tant



Philippe Micheau. PHOTO « SO »

mieux, mais les cours ne sont pas à la hauteur. » De 280 à 400 euros le kilo destiné à la consommation (en l'occurrence à l'élevage d'anguilles), moitié moins pour les civelles qui iront repeupler les cours d'eau européens. « Depuis 2009 et le plan Anguille, notre flotte a diminué de moitié, hélas d'autres gâchent cet effort. Interdire les exportations vers la Chine ne fait ainsi que renforcer la contrebande organisée, voilà pourquoi nous réclamons à cor et à cri un petit quota officiel... Nous ne sommes pas des sauvages. D'ailleurs, plus les pêcheurs professionnels réduisent leur activité, plus les braconniers la développent. » S.C.